Règlement : VÉTATHLON DES SANGLIERS

Dimanche 21 avril 2024

Organisé par l'association CLAS – ESPRIT SAUVIGNOISE.
Ces épreuves sont organisées dans le respect des réglementations des manifestations de sports enchainés de l'UFOLEP, basée sur la convivialité et accessible à tous.

1 / Lieu

MAISON DE LA NATURE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
Forges - 36, route de Château-Chinon
58160 Sauvigny-les-Bois

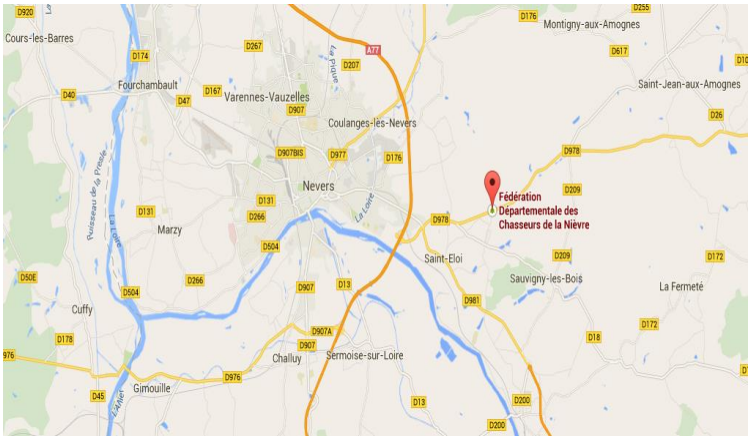

2 / Courses et horaires

A - Départ vétathlon par équipe .....14 h 00

B - Départ vétathlon individuel .....14 h 00

C - Départ run & bike enfants ..... 14 h 10

Vétathlon : discipline qui consiste à enchaîner cyclisme et course à pied. Par équipe de 2, l'équipier.e en course à pied démarre l'épreuve, puis le.la vététiste prend le relais et l'équipier.e termine la course.

Bike and Run : course en alternance par équipe de 2. Ensemble sur le parcours, pendant que l'un.e court, l'autre pédale. Les deux équipier.e.s se passent le vélo de main à main sans gêner les autres concurrent.e.s. Le VTT doit faire tout le parcours.

3/ Participation

Les catégories d'âge pour participer sont celles de l'UFOLEP :

- Course A : né.e.s en 2010 et avant
- Course B : né.e.s en 2008 et avant
- Course C : né.e.s entre 2011 et 2016

⚠ ***Pour les mineur.e.s, l'autorisation parentale est obligatoire. Elle devra être complétée et dûment signée par un.e responsable légal.e pour pouvoir participer.***

Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes.
La catégorie des équipes est déterminée par l'âge du coequipier.e le plus jeune.

4 / Parcours

- ***Course A, vétathlon par équipe*** : 1 tour de 6,1 km à pied + 2 tours de 6,7 km à VTT + 1 tour de 3,1 km à pied.
- ***Course B, vétathlon individuel*** : idem vétathlon par équipe.
- ***Course C, Run & Bike enfants*** : 1 tour de 3,100 km en Run & Bike (1 vélo pour 2).

Les 3 circuits seront fléchés et balisés par un marquage au sol et un traçage à hauteur d'homme.
Des signaleurs seront postés aux points stratégiques. Chaque concurrent.e est tenu.e de respecter le code de la route.

5 / Inscriptions et tarifs

Les bulletins d'engagement se feront :

- par internet avant le samedi 20 avril 2024 à 12h : https://esprit-sauvignoise.s2.yapla.com/fr/event-53345
- sur place à partir de 12h30 et jusqu'à 10 minutes avant le départ de l'épreuve.

Montant de l'engagement :

A - Départ vétathlon par équipe .....14 € (inscription sur place ⇨ 20€)

B - Départ vétathlon individuel .....8 € (inscription sur place ⇨ 12€)

C - Départ run & bike enfants .....8 € (inscription sur place ⇨ 12€)

6 / Rétractation :

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra donner lieu à un remboursement des sommes engagées en cas de non-participation à l'épreuve.
En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne dont l'identité devra obligatoirement être précisée par mail ou sur place avant l'épreuve.
Le.la remplaçant.e pourra ainsi prendre le départ de la course à condition de remplir les conditions de participation.

7 / Remise des dossards

Accueil et remise des dossards le jour de la course, dimanche 21 avril 2024 à partir de 12h30 sur place à la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage à FORGES.

⚠ **Se munir d'épingles ou porte-dossard pour accrocher les dossards !**

➔ Licences autorisées à fournir sur place pour remise des dossards :
- Pour l'équipier.e en course à pied : FFA, FF TRI, UFOLEP course à pied, FSGT course à pied.
- Pour le.la vététiste : FFC, FF TRI, UFOLEP VTT et CYCLISME, FSGT cyclisme.

➔ Non licencié.e.s : **certificat médical de moins d'un an obligatoire pour les 18 ans et plus*** précisant : « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et /ou à la pratique du VTT en compétition ».
***Pour les mineur.e.s : pas de certificat médical, mais une autorisation parentale et un questionnaire santé à remplir le jour de l'épreuve.

8 / Assurances

L'organisation est couverte par une police responsabilité civile individuelle accident. Les licencié.e.s bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participant.e.s de s'assurer personnellement.

9 / Ravitaillements

Les concurrent.e.s sont en autonomie mais un poste de ravitaillement est prévu à proximité du départ.

10 / Matériel, sécurité et consignes de course

- Le port du casque VTT attaché est obligatoire tout au long de l'épreuve de VTT.
- Pour le Run & Bike enfants le port du casque attaché est obligatoire pour chaque équipier.e.
- Des secouristes circuleront sur le parcours pour s'assurer du bon déroulement de l'épreuve. Ils sont en droit de mettre hors course tout.e concurrent.e paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.
- Tout.e concurrent.e se doit de signaler le plus rapidement possible la présence de coureur.euse en difficulté. La priorité étant l'entraide plutôt que la poursuite de l'épreuve.
- En cas d'abandon, le.la coureur.euse se doit d'avertir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

11 / Contrôle, classements et récompenses

- Le comité d'organisation souhaite que les épreuves se déroulent dans le respect de l'environnement. Toute personne surprise à jeter des déchets hors zones destinées à cet effet sera immédiatement mise hors course et non classée.
- En cas de perte du dossard, le.la concurrent.e ne pourra pas être classé.e.
- Des pointages et des contrôles seront effectués tout au long du parcours pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.
- Un lot sera remis à chaque participant.e.

12 / Utilisation de l'image

Chaque concurrent.e, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément l'association CLAS à utiliser les images, sur tout type de support médias sur lesquels il.elle pourrait apparaître à l'occasion du Vétathlon des Sangliers. Cette autorisation est valable sur toutes les publications internes (CLAS) ou externes (communication, presse, sites internet, réseaux sociaux…).
Conformément à la circulaire n°58 du 12/09/2013, tout.e athlète peut demander à l'organisation la non publication de ses données nominatives dans les résultats de l'épreuve sur le site internet de l'association.

13 / Modification et acceptation du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve.
Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne et sera affichée le jour du Vétathlon des Sangliers.
Le simple fait de s'engager sur cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

L'organisation CLAS ''Esprit Sauvignoise ''